



RECU EN PREFECTURE

Le 16 décembre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201210-D00625910-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 décembre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI (avec vote électronique) : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE.

Étaient présents en visio-conférence (avec vote électronique) : M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Marie ZEHAF.

Étaient présents en visio-conférence (sans vote électronique) : M. Hasni ALEM, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO.

Secrétaire : M. Guillaume BAILLY.

Étaient absents : M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD.

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Annaïck CHAUVET à M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 2), M. Damien HUGUET à M. François BOUSSO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Laurence MULOT à M. Ludovic FAGAUT, M. Thierry PETAMENT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 32), M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Françoise PRESSE à Mme Valérie HALLER, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Claudine CAULET, M. André TERZO à M. Christophe LIME.

OBJET : 21. Exercice 2020 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeur et abandons de créances

Exercice 2020
Cotes et produits irrécouvrables
Admissions en non-valeur et abandons de créances

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 1	24/11/2020	Favorable unanime

Résumé :

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur un montant d'admissions en non-valeur et d'abandons de créances de 177 256,47 € TTC (dont 15 473,98 € TTC / 14 596,91 € HT au titre de l'ex-budget Eau et 14 231,24 TTC / 13 132,17€ HT au titre de l'ex-budget Assainissement sur le Budget Principal.

Admissions en non-valeur et abandons de créances

L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence des débiteurs. Elle intervient donc après avoir épuisé toutes les possibilités : lettres de relance, mise en demeure, opposition à tiers détenteur (banques, employeurs...), poursuites par voie d'huissier de justice et au vu d'un procès-verbal de carence. Cependant le débiteur reste redevable jusqu'à un potentiel retour « à meilleure fortune ».

Les créances éteintes sont quant à elles des effacements définitifs de dettes suite à un jugement de surendettement ou une liquidation judiciaire.

Conformément à la procédure de gestion approuvée par délibération du 29 juin 1987, M. le Chef du Service Comptable soumet au Conseil Municipal un état des taxes, redevances ou droits divers qu'il ne peut recouvrer pour différents motifs.

L'irrécouvrabilité peut notamment trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition...) ou dans l'échec des tentatives de recouvrement (débiteur insaisissable par exemple).

Il est présenté un montant d'admissions en non-valeur et d'abandons de créances de 177 256,47 € TTC (dont 15 473,98 € TTC / 14 596,91 € HT au titre de l'ex-budget Eau et 14 231,24 TTC / 13 132,17€ HT au titre de l'ex-budget Assainissement sur le Budget Principal. Il est rappelé que suite à la clôture des budgets annexes Eau, Assainissement et Chauffage Urbain à la Ville dans le cadre du transfert de compétences, le budget principal de la Ville de Besançon doit prendre à sa charge les admissions en non-valeur et créances éteintes relatives à ces budgets, Grand Besançon Métropole procédant ensuite à leur remboursement sur ses budgets annexes concernés.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au titre de l'exercice 2020 et inscrits sur les imputations 65.6541/6542.20200.

Motifs des admissions en non-valeur et des abandons de créances

Nature	Nombre	Montant TTC
Budget Principal - Créances éteintes		
Clôture insuffisance actif sur RJ / LJ	79	25 616,91 €
Surendettement et décision d'effacement de dette	178	20 090,72 €
Insuffisance actif	72	30 201,68 €
Certificat d'irrecouvrabilité	7	1 268,66 €
Poursuite sans effet	5	636,12 €
TOTAL	341	77 814,09 €
Budget Principal - Admissions en non-valeur		
Poursuite sans effet	250	47 842,97 €
Personne disparue	64	27 278,21 €
PV carence	59	17 562,55 €
RAR inférieur seuil poursuite	261	5 138,84 €
Combinaison infructueuse d'actes	13	1 052,43 €
Insuffisance actif	1	567,38 €
TOTAL	648	99 442,38 €

Tranches de montant des admissions en non-valeur et des abandons de créances

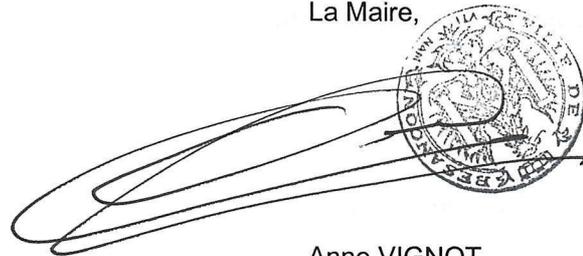
Tranches	Nombre de pièces	Montant TTC
Budget Principal - Créances éteintes		
< strictement à 100	228	7 918,74 €
> ou égal à 100 et < strictement à 1 000	85	26 243,21 €
> ou égal à 1 000 et < strictement à 5 000	27	36 179,94 €
> ou égal à 5 000	1	7 472,20 €
TOTAL	341	77 814,09 €
Budget Principal - Admissions en non-valeur		
< strictement à 100	502	9 053,69 €
> ou égal à 100 et < strictement à 1 000	134	64 215,35 €
> ou égal à 1 000 et < strictement à 5 000	10	14 780,51 €
> ou égal à 5 000	2	11 392,83 €
TOTAL	648	99 442,38 €

Nature des abandons de créances

Nature	Nombre de pièces	Montant TTC
Fourrière	91	65 893,59 €
Remboursements divers	83	15 928,01 €
Assainissement (5 990,38 € HT)	71	6 376,35 €
Eau (5 556,81 € HT)	169	5 889,63 €
Restauration scolaire	160	2 707,70 €
Occupation du domaine public	6	1 446,44 €
Crèches	22	636,29 €
Maisons de quartier	46	564,37 €
TOTAL	648	99 442,38 €

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal statue favorablement sur ces propositions et admet ces produits en non-valeur, accepte ces abandons de créances et en donne décharge à M. le Chef du service comptable.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0